



Nouveau coup de force de l'administration ! Mobilisons-nous le 22 novembre 2018 pour une véritable revalorisation statutaire !

C'est par un simple mail envoyé par le secrétariat général le 7 novembre 2018, à 21h15, que les organisations syndicales siégeant au Comité Technique Ministériel ont été informées que les «projets» de statut des cadres éducatifs et de nouvel échelonnement indiciaire des CSE seraient présentés pour avis le 22 novembre 2018 !

Les documents dont nous n'avions nulle connaissance auparavant ont été envoyés le 14 novembre 2018 à 19h 30, dernier moment pour respecter les délais légaux !

Une telle manière de procéder démontre la haute considération que nos responsables ont des personnels et de leurs représentant.e.s !

Le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ ont maintes fois fait part de leur opposition à ce projet de statut à minima qui, loin de reconnaître le niveau de responsabilité et de compétence des RUE, vient, de surcroît, verrouiller toute possibilité d'évolution de l'ensemble de la filière socio-éducative. De leur côté, les personnels, notamment les responsables d'unité, que nous avons soutenu.e.s et accompagné.e.s ont aussi fait largement connaître leur mécontentement et leur opposition à ce projet en menant des mobilisations et actions partout en France ces derniers mois (grève, boycott d'instances...). Pour toutes ces raisons, **la CGT PJJ et le SNPES-PJJ/FSU ont déposé un préavis de grève nationale pour le jeudi 22 novembre 2018.**

La DPJJ et le ministère, qui fait ici preuve d'une célérité sans commune mesure avec d'autres sujets statutaires (création du corps ministériel des psychologues toujours en attente ou reconnaissance statutaire des personnels administratifs), tentent, par une course de vitesse, d'imposer un sous statut des RUE dans la fonction publique d'état. Au prétexte que la situation des RUE était complexe car inédite dans le reste de la fonction publique, toute réforme était, soi-disant, impossible. Au final, si elle applique ce projet, l'administration créera un statut qui n'existe dans aucune autre administration, dans la filière socio-éducative ou en dehors... Cela est inacceptable !

Donc, après avoir fait adopter en 15 minutes le statut du éducateur.trice.s le 27 septembre dernier, l'administration s'apprête à faire la même opération pour imposer :

- un statut de RUE en deux grades, sans discussion sur les missions et les grilles indiciaires avec des conditions d'accès totalement changées dont un concours interne ouvert à l'ensemble des fonctions publiques.
- une nouvelle grille indiciaire pour les CSE finissant à l'indice 638 et définitivement applicable dans trois ans ! Cela fait une différence de 21 points (environ 85 €) avec la grille actuelle des CSE et de 11 points (environ 45 €) avec le futur statut des éducateur.trice.s. On frise l'aumône ! Pour mémoire, rappelons que le corps des CSE avaient été créé afin d'offrir des perspectives de promotion sociale pour le corps des éducateur.trice.s.

Devant tant de mépris et d'absence de scrupules, de la part d'une direction et d'un ministère sans foi ni loi, le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ prennent leurs responsabilités et appellent à la mobilisation le 22 novembre 2018, jour de convocation du Comité Technique Ministériel. A cette même date se déroulera une journée « Justice morte » organisée par différents acteurs et actrices du monde judiciaire.

Nous exigeons le report de l'examen de ces deux projets et la mise en place de groupes de travail, comme ce fut le cas pour le statut des psychologues.

Nous appelons les personnels à être en grève et à se mobiliser pour faire savoir leur mécontentement par différentes formes d'actions qu'ils décideront ensemble. La DPJJ compte sur un effet de sidération pour imposer son projet ! Ne nous laissons pas faire et construisons la mobilisation dans l'unité d'action la plus large pour faire entendre nos revendications !

Paris, le 19 novembre 2018

La CGT PJJ et le SNPES-PJJ /FSU